

Programme de mise en défens du Vilpion et de ses affluents

Programme n°2

Compte-rendu des réunions de chantier 07 et 20 Décembre 2016

• Lieu :	Devant la pisciculture, commune de Voulpaix à 13h30			
• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :		
Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Vilpion amont et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	Mascitti Nino S.A		
• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat du Vilpion amont	✓		
DEBESSE Laurent	Vice-Président du syndicat du Vilpion amont			✓
MOULIERE Pierre-Jacques	Vice-Président du syndicat du Vilpion amont			✓
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
MASCITTI Dominique	Entreprise Mascitti			✓
BARBIER Mickaël		✓		
FAVRESSE Thierry	Exploitants	✓		
FAUCHEUX Etienne		✓		
DUNTZE Martin	Fédération de Pêche et Milieux Aquatiques de l'Aisne			✓
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
RAFFIN Vanessa	Communauté de communes Thiérache du Centre			✓

Ce second programme de mise en défens du Vilpion et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Mascitti Nino S.A – (siège : Villers-Cotterêts / 02.)

● **SITUATION ACTUELLE :**

- Les conditions climatiques favorables de cette fin d'année 2016 permettent de poursuivre les travaux de mise en défens des cours d'eau.
- L'entreprise se situe actuellement chez Monsieur Favresse (pâture 13), en amont de la pisciculture de Voulpaix.

● **DETAILS DES TRAVAUX :**

- La pose des clôtures a été réalisée sur les pâtures 2, 4 et 5 chez Messieurs DUVAL, FAVRESSE et SERENT.
- Dans la pâture 2, l'abreuvoir gravitaire sera livré et mis en fonctionnement au printemps, avant le retour des bêtes.
- Les variations de température entraînent une distension des fils barbelé. Le maître d'œuvre demande à l'entreprise de vérifier et de retendre la totalité des baillages posés avant la réception du chantier.



BAILLAGES POSES SUR LES PATURES 2, 4 ET 5

Pâture 8	<u>Commune</u> : Voulpaix	<u>Aménagements réalisés</u> 2 passages à gué 1 abreuvoir rustique 1 550 ml de clôture (4 fils)
<u>Exploitant</u> : T.FAVRESSE	<u>Cours d'eau</u> : le Beurepaire	

- Le piquetage de cette zone a été réalisé lors de la réunion du 23 novembre.
- Les deux passages à gué ont été posés sur cette zone.
- La totalité des poteaux de clôtures a été enfoncée et une partie du baillage a été fixée.
- L'abreuvoir rustique a été vérifié et jugé conforme.
- Plusieurs arbres (aulnes, peupliers et saules) jugés dangereux ont été préalablement marqués et abattus.
- Une ancienne buse servant de franchissement aux animaux a été retirée et a permis de restaurer les écoulements et décolmater le fond du ru. Le franchissement s'effectue par l'intermédiaire des gués.



PASSAGE A GUE ET CLOTURES SUR UN AFFLUENT DU BEAUREPAIRE



ÉTETAGE ET ABATTAGE DES ARBRES JUGES PROBLEMATIQUES

<u>Pâture 9</u>	<u>Commune</u> : Gercy	<u>Aménagements réalisés</u> 2 pompes de prairie 130 ml de clôtures (4 fils)
<u>Exploitant</u> : I.PREUX	<u>Cours d'eau</u> : le Vilpion	

- L'empierrement et les socles en bois devant accueillir les pompes de prairie ont été mis en place. Les pompes ne seront posées et mises en fonctionnement qu'en toute fin de chantier.
- Les poteaux ont été enfoncés et le baillage mis en place.

<u>Pâture 10</u>	<u>Commune</u> : Gercy	<u>Aménagements réalisés</u> 2 pompes de prairie 400 ml de clôtures (4 fils)
<u>Exploitant</u> : I.PREUX	<u>Cours d'eau</u> : le Vilpion	

- Tout comme dans la pâture n°9, l'empierrement et les socles bois devant accueillir les pompes à nez ont été mis en place.
- Les poteaux et les baillages ont été installés.
- Une vérification de la tension des fils sur les pâtures 9 et 10 devra être réalisée en toute fin de chantier.

Pâture 11	<u>Commune</u> : Gercy	<u>Aménagements réalisés</u> 1 abreuvoir rustique 1 100 ml de clôtures (électrique avec alimentation)
<u>Exploitant</u> : E.FAUCHEUX	<u>Cours d'eau</u> : le Chertemps	

- Le piquetage de la zone de travaux a été effectué courant décembre. La présence d'une canalisation de gaz requiert des autorisations spécifiques avant le démarrage des travaux. Ces dernières devraient être obtenues courant janvier.

Pâture 12	<u>Commune</u> : Voulpaix	<u>Aménagements réalisés</u> 1 abreuvoir rustique 500 ml de clôtures (4 fils)
<u>Exploitant</u> : D.SERENT	<u>Cours d'eau</u> : affluent du Beaurepaire	

- Le nettoyage des emprises et la pose des poteaux ont été réalisés. Les baillages sont en partie fixés.
- L'abreuvoir a également été terrassé et la descente empierrée et stabilisée. Les lisses horizontales seront fixées prochainement.
- Le surplus de terre issue du terrassement de l'abreuvoir a permis de recréer une légère banquette en face de l'abreuvoir, ce qui permet de réorienter et accélérer les écoulements le long du bastaing.



[NETTOYAGE DES EMPRISES ET POSE DES POTEAUX](#)



[ABREUVOIR RUSTIQUE EN COURS DE REALISATION](#)

Pâture 13	<u>Commune</u> : Voulpaix	<u>Aménagements réalisés</u> 1 abreuvoir rustique 1 passage à gué 685 ml de clôtures (4 fils)
<u>Exploitant</u> : T.FAVRESSE	<u>Cours d'eau</u> : affluent du Beaurepaire	

- Le nettoyage des emprises et les travaux de terrassement du passage à gué sont en cours.

• REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Les travaux devraient se terminer sur le secteur de Voulpaix autour du 12 janvier. Ils se poursuivront, jusque fin janvier, sur la commune de Gercy (pâture 11) et Saint-Gobert (pâture 14).
- Les travaux se finaliseront, début février, sur la commune de Braye-en-Thiérache.

• REUNIONS DE CHANTIER

- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de mise en défens, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. MASCITTI Dominique – entreprise Mascitti..... 06.12.43.28.43

M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

• FINANCEMENTS :

- La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier de :



• LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion aura lieu
le jeudi 12 janvier 2017

à **09h30**, au niveau de la pisciculture, rue du
Moulin Bleu, commune de Voulpaix



Le service technique,

